

Politique en faveur des personnes aînées



Municipalité
amie des aînés

En partenariat avec :

Québec 



Ville de
SAINT-JÉRÔME



Table des matières

Mot du maire	3
Mot de l'élue responsable des personnes âgées	4
Avant-propos	5
Comité de pilotage	6
La démarche en chiffres	7
Mission	8
Définition de « personnes âgées »	8
Valeurs	8
Principes directeurs	9
Champs d'intervention	9
La population âgée de Saint-Jérôme en bref	10
Bilan du plan d'action MADA 2015-2017	13
Plan d'action MADA 2022-2026	14



Mot du maire



Marc Bourcier
Marc Bourcier

Favoriser l'épanouissement des personnes âgées

C'est avec un immense plaisir que nous présentons notre nouvelle politique en faveur des personnes âgées. Elle illustre notre volonté d'améliorer la qualité de vie de ces femmes et de ces hommes qui, par leurs connaissances, leur expertise et leur sagesse, enrichissent notre communauté.

Saint-Jérôme compte, au sein de sa population, une importante proportion de personnes âgées. Notre conseil municipal est résolu à mettre tout en œuvre pour favoriser le vieillissement actif de la population et lui offrir un milieu de vie agréable, inspirant et sécuritaire. En renouvelant notre démarche Municipalité amie des aînés (MADA), nous nous assurons de proposer aux personnes âgées des services et des ressources qui répondent à leurs intérêts, à leurs attentes ainsi qu'à leurs besoins.

Cette démarche n'aurait pu être réalisée sans la contribution du comité de pilotage, composé de personnes âgées et de représentantes et représentants d'organismes communautaires, de la Ville et du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides. Malgré un contexte difficile, les membres du comité ont mené de main de maître ce projet rassembleur. Je salue leur engagement et leur dévouement. Je remercie également toutes les personnes âgées qui ont participé à la consultation publique. En faisant entendre leur voix, elles nous ont permis de dresser un portrait fidèle de leur situation et d'orienter nos actions pour favoriser leur épanouissement.

Mot de l'élue responsable des personnes âgées

Près de 100 actions concrètes pour le mieux-être des personnes âgées

Je suis honorée d'avoir été désignée comme responsable des personnes âgées. Je compte m'acquitter de mon nouveau mandat avec une grande détermination, car la cause des personnes âgées me tient à cœur. Sources d'inspiration, elles sont un atout précieux pour notre communauté.

Avec cette politique, je suis persuadée que nous contribuerons au mieux-être des personnes âgées, en plus de répondre à leurs besoins et de leur accorder toute la reconnaissance qu'elles méritent. Près de 100 actions concrètes ont d'ailleurs été ciblées pour les prochaines années. Elles sont énoncées à la fin du document.

Cette politique est le fruit d'une riche collaboration. À cet égard, je tiens à remercier les 1 374 personnes âgées qui ont pris part à la consultation publique, en partageant leur vision, leurs préoccupations et leurs idées. Je salue aussi l'apport inestimable des membres du comité de pilotage qui ont investi temps et énergie dans ce dossier pendant près de 21 mois.

Saint-Jérôme a tout pour plaire aux personnes âgées. Grâce à son cadre de vie exceptionnel et à tous les services qu'elle offre à titre de capitale régionale, elle est, et s'assurera de demeurer, une ville où il fait bon vieillir.



Carla Pierre-Paul
Conseillère du district 5

Avant-propos



© Shutterstock

Comme la majorité des sociétés modernes occidentales, la société québécoise est en mutation. L'accélération du vieillissement de la population sera au cœur des décisions à prendre par toutes les instances gouvernementales dans les années à venir.

Afin de sensibiliser les municipalités à l'accroissement significatif du nombre de personnes âgées au sein de leur communauté et de les aider à s'outiller pour faire face aux défis de plus en plus nombreux, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis en place le programme Villes et communautés amies des aînés (VADA) en 2010.

« Le programme de soutien à la démarche MADA est affilié à l'OMS dans le contexte du Réseau mondial OMS des villes et communautés amies des aînés (Réseau mondial OMS VADA). Ce réseau compte plus de 847 villes et communautés dans 41 pays représentant 230 millions de personnes¹. »

En 2009, le gouvernement du Québec a instauré le Programme de soutien à la démarche MADA. Par le biais de ce programme, il accorde des subventions aux municipalités qui désirent élaborer leurs propres politiques pour les personnes âgées. Mandaté par le gouvernement du Québec, le Carrefour action municipale et famille (aujourd'hui Espace MUNI) a pris en charge la démarche MADA. Espace MUNI supervise l'attribution des subventions accordées aux municipalités, fournit à celles-ci un accompagnement et s'assure de la conformité du processus et de la finalité de la démarche.

C'est donc dans ce contexte que le conseil municipal et l'administration de la Ville de Saint-Jérôme ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une politique en faveur des personnes âgées et ont obtenu la certification MADA en 2015. Aujourd'hui, la Ville de Saint-Jérôme poursuit la démarche et effectue la mise à jour de sa politique et de son plan d'action ciblant les personnes âgées du territoire.

¹ Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés – 2^e édition. Gouvernement du Québec.

Comité de pilotage

LES MEMBRES

Olga Bazusky

Administratrice de l'organisme Vigil'Ange

Sophie Collerette

Chef de division au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme

Raymond Courtemanche

Aîné jérômien

Pauline Filiatrault

Aînée jérômiennne

Josée Grenier

Professeure à la Faculté de travail social de l'Université du Québec en Outaouais | Campus de Saint-Jérôme

Ghislaine Landreville

Représentante de la Table de réflexion et d'actions des retraités et des aînés (TRARA)

Sylvie Philippe

Travailleuse communautaire au CISSS des Laurentides – programmes pour aînés

Alain Trépanier

Coordonnateur au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme

LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Bernard Bougie

Ancien conseiller municipal (collaboration de novembre 2020 à octobre 2021)

Johanne Dicaire

Ancienne conseillère municipale (collaboration d'avril à octobre 2021)

Dominique Gagnon

Coordonnatrice au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme (collaboration de septembre 2020 à mai 2021)

Mathieu Lapierre

Directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme

Sophie St-Gelais

Ancienne conseillère municipale (collaboration de novembre 2020 à février 2021)

LES RESSOURCES EXTERNES

Brigitte Camden

Spécialiste en saines habitudes de vie au CISSS des Laurentides

Lise Carle

Représentante d'Espace MUNI

Mélissa Vincent

Consultante en élaboration de politiques municipales

La démarche EN CHIFFRES

1 **GRANDE CONSULTATION PUBLIQUE** auprès des personnes âgées (sous forme de questionnaires en ligne et imprimés)

1374 **QUESTIONNAIRES** remplis par des personnes âgées jérômiennes

14 **RÉUNIONS** du comité de pilotage MADA

2 **PRÉSENTATIONS** de la démarche au conseil municipal

4 **RENCONTRES** de responsables de différents services municipaux

21 **MOIS** de travail

1 **RENCONTRE EN LIGNE** pour les consultations finales (avec la participation de 7 organismes locaux et régionaux)



© iStock.com/MichaelJay

© iStock.com/DragonImages



Mission

Cette politique a pour mission d'intégrer le réflexe « Penser et agir en concertation avec les personnes âgées » au sein de la planification, de l'administration et de l'élaboration de projets en vue de favoriser l'épanouissement de la communauté de façon optimale.

Valeurs

- Respect;
- Inclusion;
- Engagement;
- Équité;
- Accessibilité.

Définition de « personnes âgées »

Aux fins de la présente politique, les personnes âgées sont âgées de 65 ans et plus. Elles sont des citoyennes et des citoyens pouvant grandement contribuer à l'enrichissement de leur communauté grâce à leur implication dans divers projets et à la transmission de leurs connaissances et de leurs valeurs aux générations suivantes. En perpétuelle adaptation, elles continuent de s'épanouir et d'apprendre.

Il n'y a pas de profil unique : leurs intérêts et leurs aspirations diffèrent puisqu'elles ne bénéficient pas toutes du même degré d'autonomie ou de mobilité, des mêmes revenus ou du même soutien familial. Cependant, elles ont des droits citoyens et sociaux qui sont les mêmes pour chaque individu.

Les personnes âgées ont également un dénominateur commun, celui de vivre une période caractérisée par l'évolution ou l'émergence de besoins, et les moyens d'y répondre sont autant uniques que diversifiés.

Principes directeurs

- **Offrir un milieu de vie sain** : développer des environnements favorables aux saines habitudes de vie et au vieillissement actif;
- **Agir de façon concertée** : agir en concertation avec les différents partenaires qui œuvrent et collaborent quotidiennement avec les personnes âgées du territoire;
- **Rendre accessible** : favoriser l'accessibilité aux services en fonction des réalités et des besoins exprimés par les personnes âgées;
- **Diffuser l'information** : assurer une circulation efficace de l'information auprès des personnes âgées et des gens qui les soutiennent;
- **Penser et agir avec le souci des personnes âgées** : considérer les besoins et la réalité des personnes âgées lors des prises de décisions au sein de la Ville et jouer un rôle de catalyseur auprès des partenaires pour l'instauration de mesures en faveur et en respect des personnes âgées;
- **Rester ouvert à la diversité** : lutter contre les préjugés en favorisant l'ouverture au cheminement unique de chaque être humain vieillissant.

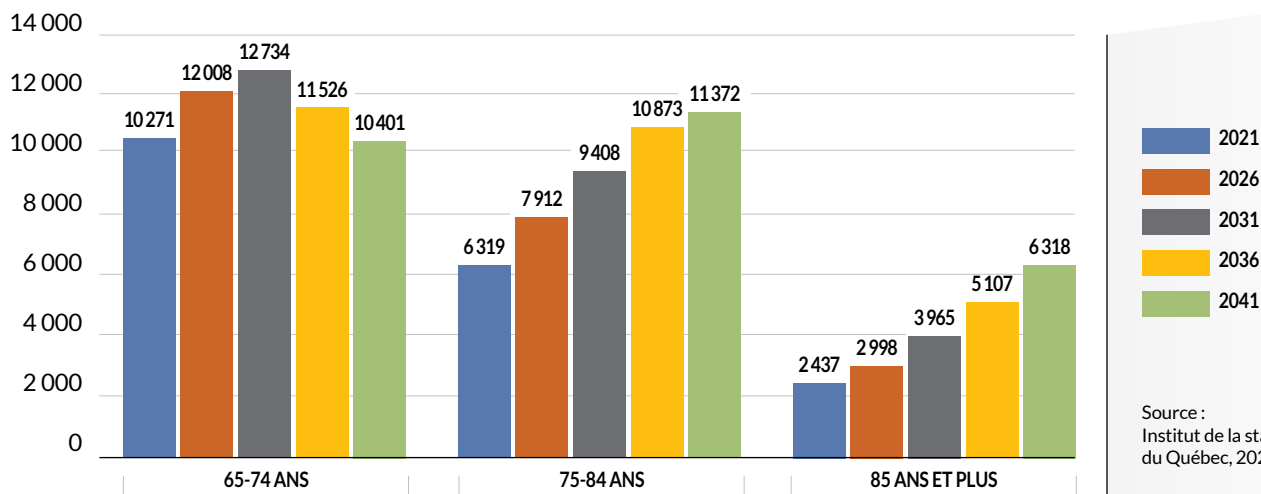
Champs d'intervention

Les champs d'intervention sélectionnés sont ceux priorisés par Espace MUNI dans son document *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés - 2^e édition*.

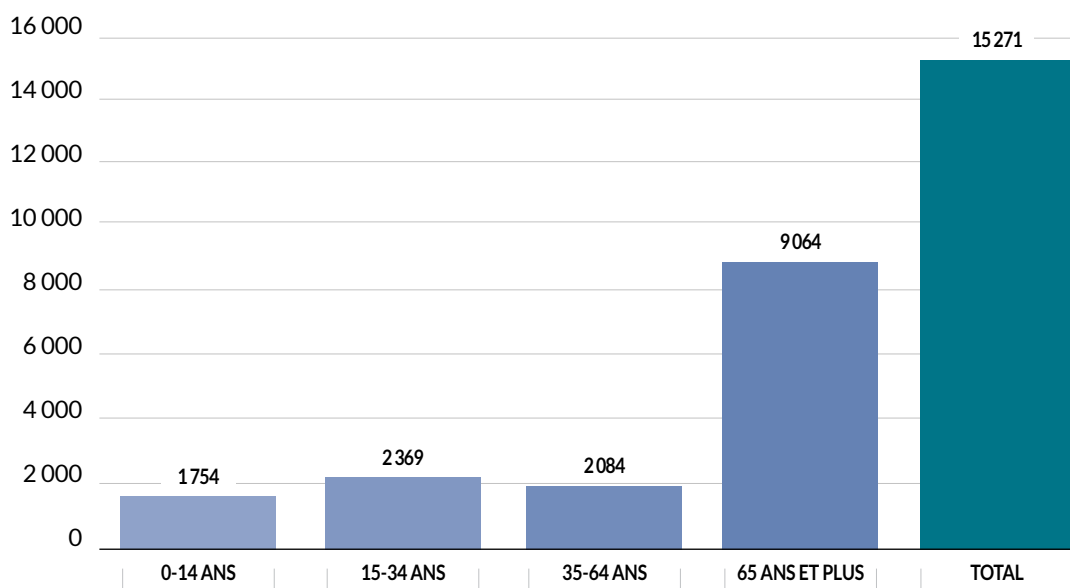
- Espaces extérieurs et bâtiments;
- Habitat et milieu de vie;
- Transport et mobilité;
- Participation sociale;
- Loisirs;
- Respect et inclusion sociale;
- Communication et information;
- Santé, services sociaux et saines habitudes de vie;
- Sécurité.

La population âgée de Saint-Jérôme EN BREF

Population totale projetée par groupe d'âge (65 ans et plus), Saint-Jérôme, 2021-2041



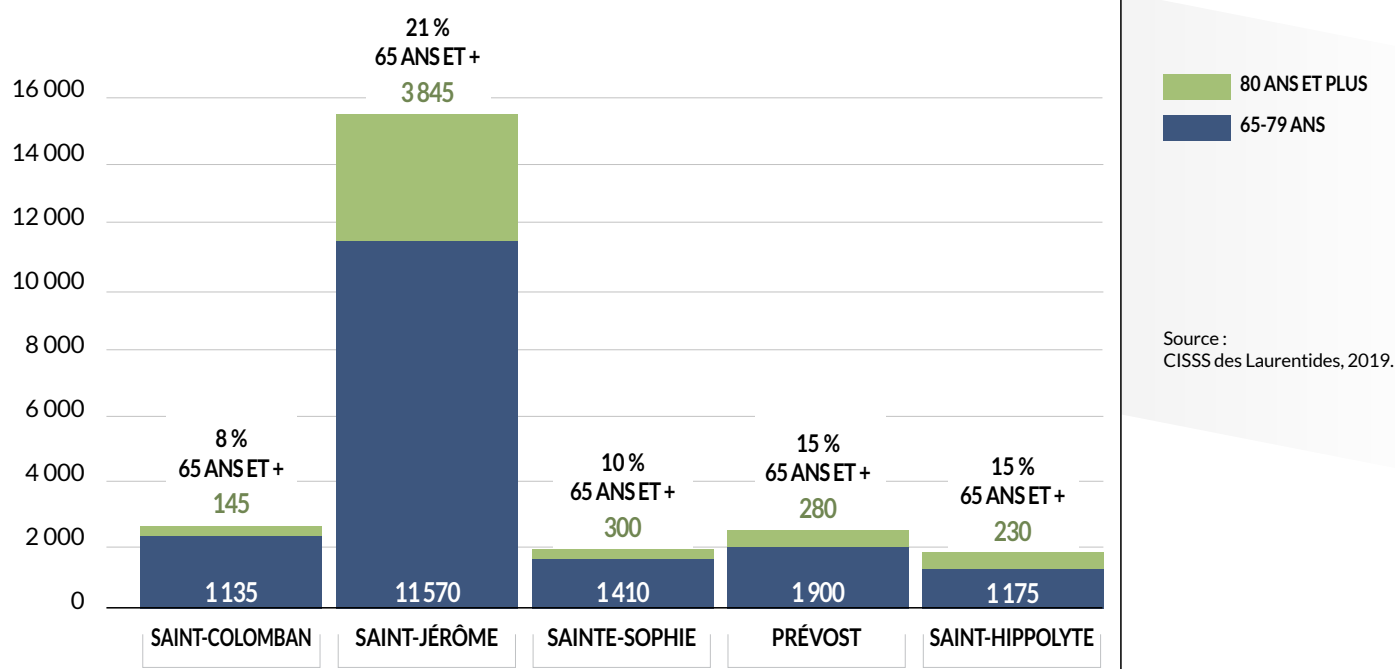
Variation projetée en ajout de population selon l'âge, Saint-Jérôme, 2021-2041



- Pour la ville de Saint-Jérôme, on prévoit une augmentation notable du nombre de personnes de 65 ans et plus (+ 9 064 entre 2021 et 2041), ce qui représente 59,3 % de l'accroissement projeté de la population.
- L'augmentation projetée prévoit aussi un fort accroissement des personnes âgées de 85 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Population âgée par municipalité de la MRC de La Rivière-du-Nord, 2016

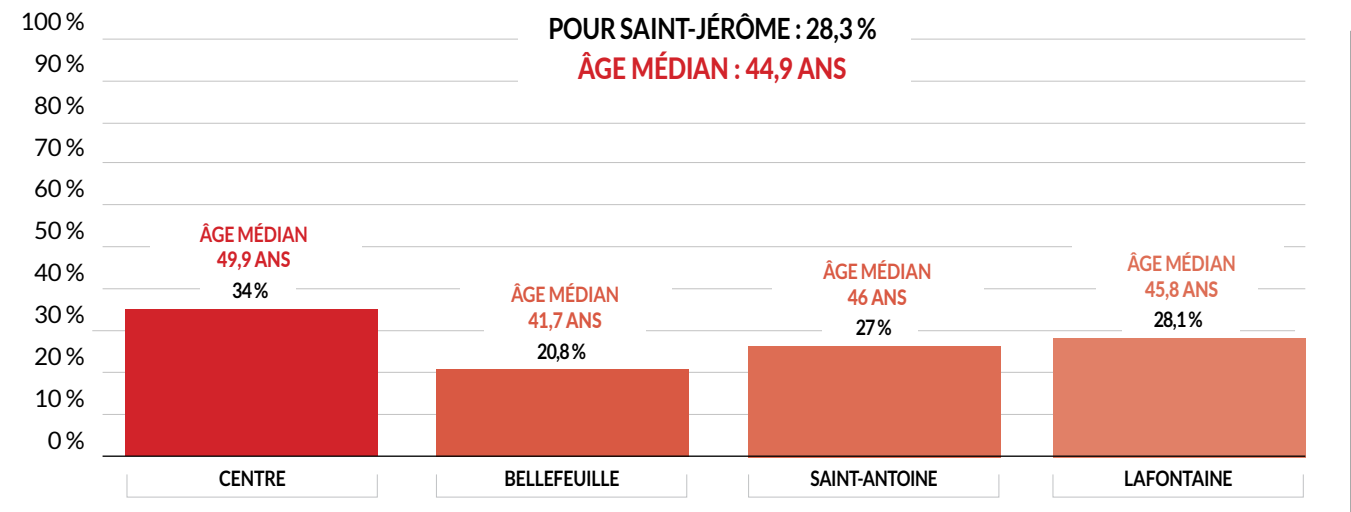


Faits saillants

- Dans la MRC de La Rivière-du-Nord, comme un peu partout au Québec, les personnes de 65 ans ou plus augmentent en nombre et en proportion dans la population. L'avancée en âge des baby-boomers et l'allongement de l'espérance de vie expliquent en grande partie ce vieillissement de la population. Dans le cas particulier de la MRC de La Rivière-du-Nord, le solde migratoire positif des personnes de 65 ans et plus contribue également à cette tendance.
- Si on compare la proportion de personnes de 65 ans et plus à d'autres territoires, Saint-Jérôme obtient un pourcentage grandement supérieur aux moyennes canadienne, québécoise et régionale.
- Plus du quart de la population jérômienne est âgée de 60 ans et plus (28,3 %).
- Saint-Jérôme est la ville de la MRC de La Rivière-du-Nord qui a la plus forte proportion de personnes vivant sous la mesure de faible revenu (MFR) après impôt (17,5 % pour tous les âges).
- Les personnes de 65 ans et plus représentent le groupe d'âge ayant la plus grande proportion des personnes vivant sous la MFR, avec 21,7 %, soit 13 330 personnes.
- Sur ces 13 330 personnes, 55,3 % sont des femmes et 44,7 % sont des hommes.
- 33,8 % des personnes de 65 ans et plus (4 510 personnes) vivent seules. Ce taux est supérieur à celui de la MRC des Laurentides (27,8 %) ou de la MRC de La Rivière-du-Nord (29,5 %). Selon une étude réalisée par le Réseau des femmes des Laurentides, ce sont majoritairement les femmes qui vivent seules (surtout chez les 80 ans et plus).

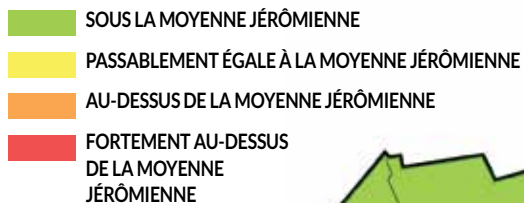
La population aînée de Saint-Jérôme EN BREF

Proportion de la population de 60 ans et plus par secteur de Saint-Jérôme et âge médian

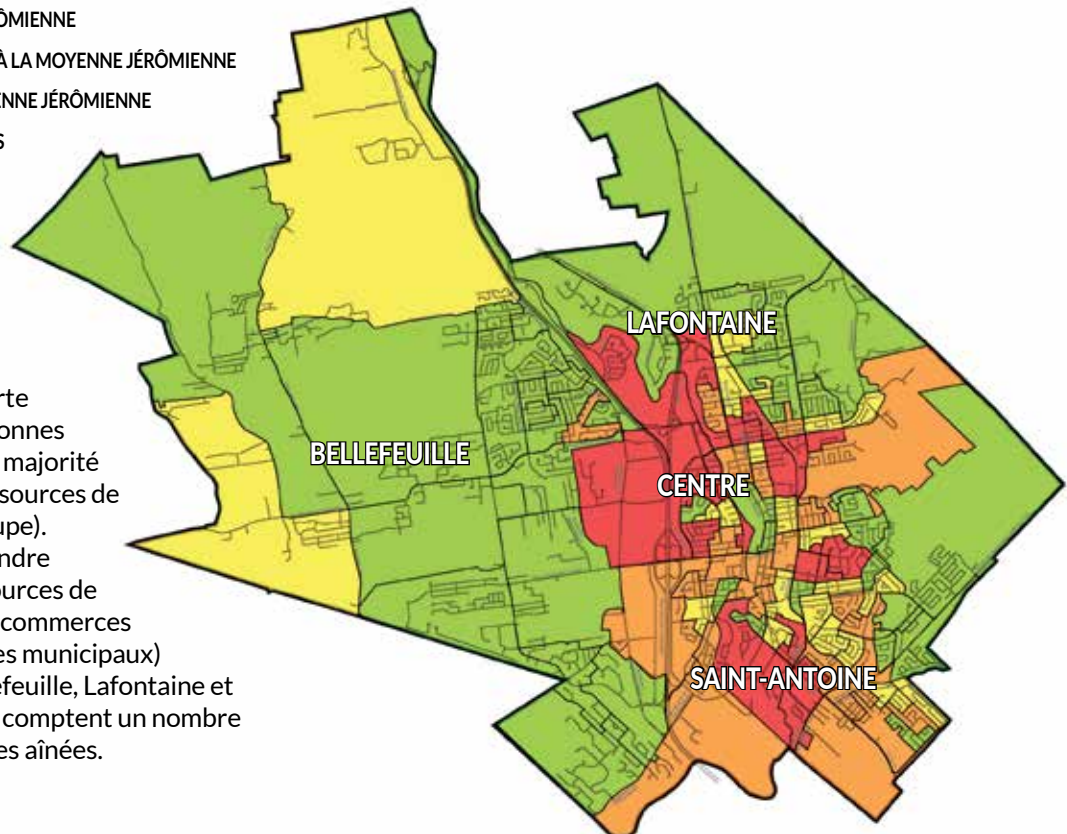


Source : Statistique Canada, 2016.

Proportion de la population âgée de 60 ans et plus par aire de diffusion



- Le secteur centre de Saint-Jérôme est celui qui présente la plus forte concentration de personnes aînées (où se trouve la majorité des services et des ressources de proximité pour ce groupe).
- Malgré le nombre moindre de services et de ressources de proximité (transports, commerces de proximité et services municipaux) dans les secteurs Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine, ceux-ci comptent un nombre important de personnes aînées.



Source : Statistique Canada, 2016.



Bilan du plan d'action MADA 2015-2017

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la dernière démarche MADA, dont les suivantes :

- **Mise en place du Salon des aînés** avec les partenaires du milieu (première édition le 28 septembre 2017). Bien que le Salon des aînés se tienne à Saint-Jérôme, il n'attire pas uniquement la population jérômiennne. 67 % des visiteurs proviennent de Saint-Jérôme, un peu plus de 12 % des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, 9,4 % de la MRC de Thérèse-De Blainville et 11 % d'autres villes.
- **Identification des passages pour piétons à déneiger** en priorité et inclusion de cette directive dans le plan de déneigement.
- **Présentation de la pièce de théâtre éducative *Les feux de l'amour*** du Théâtre Parminou. Cette pièce porte sur les évacuations en cas d'urgence des personnes âgées de leur domicile. Elle a fait salle comble (380 personnes) à trois reprises au Quartier 50+ en 2015, 2016 et 2017.
- **Mise en place d'un registre des personnes à mobilité réduite** ayant besoin d'assistance lors de l'évacuation d'urgence de leur résidence.
- **Mise en place du programme Voisins-Secours** (un voisin accueille une personne âgée évacuée de sa résidence lors de situations d'urgence). Des rencontres ont été effectuées dans toutes les résidences privées pour les personnes âgées certifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'elles s'inscrivent au programme.
- **Mise en place du projet « Renard rusé »** qui consiste en une tournée du Service de police en matière de prévention de la fraude auprès de groupes de personnes âgées.
- **Formation offerte aux personnes âgées** sur l'accès à la future collection de livres numériques des bibliothèques ainsi que sur son utilisation.
- **Conception de la place des Festivités** et développement de l'offre d'activités pour les personnes âgées.

Plan d'action MADA 2022-2026

Les orientations du plan ont été déterminées par le comité de pilotage, en tenant compte des enjeux soulevés dans le diagnostic social (portrait sociodémographique de Saint-Jérôme, inventaire des ressources et services, bilan des actions) et lors de la consultation publique d'avril 2021. Elles viennent préciser les actions à entreprendre dans les divers champs d'intervention.

Espaces extérieurs et bâtiments

Orientation 1 :

Améliorer les espaces extérieurs et les infrastructures municipales en faveur des personnes âgées.

ACTIONS	
1.1	Bonifier le réseau de parcs et d'espaces publics extérieurs en fonction des besoins des personnes âgées.
1.1.1	Prévoir, dans les outils de planification (plan d'urbanisme et programme particulier d'urbanisme), l'aménagement de placettes à des points d'intérêt de la ville (culturel, social et paysager) avec l'installation de mobilier urbain dans le but de créer des aires de détente lors des déplacements actifs.
1.1.2	Évaluer l'implantation d'une aire d'entraînement extérieure adaptée aux personnes âgées dans un lieu stratégique de la ville.
1.1.3	Ajouter des bancs à des endroits stratégiques de la place des Festivités.
1.1.4	Étudier les besoins en matière de bancs, d'aires de détente et d'espaces ombragés dans les parcs et les espaces verts de la ville.
1.1.5	Ajouter des bancs et des aires de détente au parc naturel du Lac-Jérôme.
1.2	Favoriser la création d'espaces intérieurs et extérieurs permettant une mixité générationnelle.
1.2.1	Participer au projet intergénérationnel « Duo en action » de la FADOQ – Région des Laurentides (ex. : diffusion, prêt de local au besoin, etc.).

1.3	Développer le réseau de pistes cyclables et le déployer dans les différents secteurs de la ville.
1.3.1	Sécuriser les intersections du parc linéaire Le P'tit Train du Nord en concordance avec le réseau routier municipal.
1.3.2	Planifier l'élargissement du parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans certains secteurs.
1.3.3	Appliquer la réglementation visant l'interdiction des chiens, avec ou sans laisse, dans le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.
1.3.4	Planifier la consolidation du réseau cyclable afin de relier les secteurs résidentiels existants aux pôles d'activités (ex. : zones industrielles, pôles scolaires, centre-ville, grands parcs, etc.).
1.3.5	Aménager de nouveaux tronçons cyclables ou piétonniers dans le but de faciliter les déplacements actifs.
1.3.6	Travailler en collaboration avec la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour développer une stratégie de sensibilisation des usagers à différents enjeux (ex. : partage d'usage, sécurité, entretien du réseau).
1.4	Promouvoir les espaces, les installations et les aménagements publics auprès des personnes âgées.
1.4.1	Faire la promotion des espaces, des installations et des aménagements publics dans le bulletin municipal <i>La Cité</i> .
1.4.2	Organiser une activité de promotion de ces sites publics pour les personnes âgées jérômiennes (ex. : tournée commentée en autobus).
1.4.3	Évaluer l'ajout d'accès à des points d'eau, à des toilettes et à des rampes d'accès dans les parcs et les espaces verts de la ville.
1.5	Appliquer les principes de l'accessibilité universelle dans les bâtiments municipaux.
1.5.1	Réglementer l'adaptabilité des bâtiments municipaux existants afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.
1.5.2	Assumer la responsabilité de la production du plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap et soutenir sa mise en œuvre.
1.6	Favoriser l'accès gratuit à des espaces naturels de proximité pour les personnes âgées.
1.6.1	Réviser le Règlement sur le lotissement afin d'optimiser les mesures de financement du fond de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.
1.7	Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti de la Ville.
1.7.1	Réviser le cadre réglementaire des programmes de subvention qui vise, entre autres, la protection des bâtiments présentant un intérêt patrimonial afin d'accélérer les procédures administratives pour la mise en valeur.

1.7.2	Promouvoir le patrimoine naturel, culturel et bâti sur les réseaux sociaux, sur le site Web et dans les journaux locaux.
1.7.3	Promouvoir l'application mobile Destination Saint-Jérôme auprès des personnes âgées.
1.7.4	Faire connaître l'organisme Histoire et Archives Laurentides et la Société de généalogie des Laurentides aux personnes âgées pour leur faire découvrir toutes les activités de mise en valeur du patrimoine.
1.8	Assurer la propreté des espaces extérieurs et des lieux publics.
1.8.1	Assurer l'entretien quotidien des parcs et des espaces verts par les différentes équipes municipales.
1.8.2	Ajouter des toilettes et des fontaines d'eau au parc naturel du Lac-Jérôme.
1.8.3	Augmenter la fréquence d'entretien au parc naturel du Lac-Jérôme.
1.9	Assurer la sécurité des espaces extérieurs et des lieux publics.
1.9.1	Prévoir deux zones distinctes (assise et debout) lors des événements de la Ville (selon le type d'événement).
1.9.2	Effectuer des tournées de parcs et de bâtiments municipaux régulièrement afin de rapporter les défaillances et de les corriger rapidement.
1.9.3	Réaliser une étude des besoins et de faisabilité en matière de déneigement des sentiers et des trottoirs.

Habitat et milieu de vie

Orientation 2 :

Planifier l'aménagement et le développement de la ville dans la perspective du mieux-être des personnes âgées.

ACTIONS	
2.1	Favoriser l'accès à un logement à prix abordable pour les personnes âgées au sein de milieux de vie complets.
2.1.1	Définir, en collaboration avec les intervenantes et intervenants du milieu, la mise en place d'un plan d'action favorisant l'inclusion d'un certain ratio de logements abordables et adaptés dans les nouveaux projets résidentiels.
2.1.2	Modifier la réglementation d'urbanisme afin de permettre des typologies résidentielles variées.
2.1.3	Planifier un pôle de milieu de vie complet pour les secteurs Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine.
2.1.4	Participer activement aux différents comités et aux différentes tables de concertation en logement.

2.2	Favoriser chez les personnes âgées le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville et à leur quartier de proximité.
2.2.1	Mettre en place des actions de reconnaissance pour les personnes âgées jérômiennes.
2.2.2	Demander un budget « Animation des quartiers » permettant l'implantation d'activités ou le soutien d'initiatives dans les différents secteurs de la ville.
2.3	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
2.3.1	Déterminer les besoins des personnes âgées, en collaboration avec les intervenantes et intervenants du milieu, dans le but de mettre en place un cadre réglementaire.
2.3.2	Participer au projet de recherche en innovation « Vieillir ensemble » visant, notamment, le maintien à domicile des personnes âgées de Saint-Jérôme.
2.4	Favoriser l'accès à des services et à des commerces de proximité dans tous les secteurs de la ville.
2.4.1	Adapter la durée de traversée aux feux de circulation à la vitesse de marche des personnes âgées pour leur faciliter l'accès à certains services.
2.4.2	Réglementer l'adaptabilité des nouvelles constructions et des modifications apportées aux constructions existantes pour les personnes à mobilité réduite.
2.4.3	Réaliser une étude sur la problématique de désert alimentaire au centre-ville.
2.5	Valoriser les différents services offerts par les organismes et les partenaires.
2.5.1	Créer des listes d'envoi de courriels d'information ou d'infolettres, incluant non seulement les citoyennes et citoyens, mais aussi les résidences privées pour les personnes âgées, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du troisième âge, etc.

Transport et mobilité

Orientation 3 :

Participer à l'amélioration de l'accessibilité à différents types de transport afin de répondre aux multiples besoins des personnes âgées.

ACTIONS	
3.1	Adapter le réseau routier aux besoins des personnes âgées.
3.1.1	Développer un plan de mobilité durable inclusif pour les personnes âgées.
3.1.2	Étudier la possibilité d'installer de nouveaux abris d'autobus sur le territoire selon les besoins.
3.2	Favoriser le recours au transport actif sur le territoire.
3.2.1	Ajouter un trottoir et un accotement pavé sur la montée Saint-Nicolas.

3.2.2	Ajouter des avancées de trottoirs sur la rue Laviolette pour diminuer la distance à traverser.
3.2.3	Cibler et prioriser les secteurs où il y a une forte concentration de personnes âgées afin d'y développer un réseau de mobilité active connecté, sécuritaire et attrayant.
3.2.4	Analyser la marchabilité pour les personnes âgées des secteurs ciblés.
3.3	Favoriser le transport collectif gratuit ou à faible coût pour les personnes âgées.
3.3.1	Mener une campagne de promotion du transport collectif gratuit.
3.3.2	Offrir un accès gratuit au transport collectif et adapté sur le territoire de Saint-Jérôme.
3.3.3	Maintenir le service de transport Alfred.
3.4	Améliorer les passages pour piétons sur le réseau routier.
3.4.1	Mettre aux normes les passages pour piétons.
3.4.2	Étudier la faisabilité d'implanter un passage pour piétons devant l'hôpital.
3.5	Faciliter le déplacement des personnes âgées pour qu'elles aient accès aux activités de loisirs et aux événements offerts par la Ville et ses partenaires.
3.5.1	Appliquer le principe de porte-à-porte du transport adapté dans les projets.

Participation sociale

Orientation 4 :

Valoriser et accroître la participation sociale des personnes âgées.

ACTIONS	
4.1	Soutenir et valoriser l'action bénévole des personnes âgées au cœur de la ville.
4.1.1	Soutenir l'organisation et la tenue du Salon du bénévolat organisé par la TRARA.
4.2	Favoriser la diffusion des offres de bénévolat pour les personnes âgées.
4.2.1	Publier une capsule « organisme » dans chaque édition du bulletin municipal <i>La Cité</i> et sur Facebook.
4.2.2	Communiquer la liste des organismes reconnus et leurs coordonnées sur le site Web vsj.ca.
4.2.3	Soutenir l'implantation d'un mécanisme de diffusion d'offres de bénévolat en continu au Quartier 50+.
4.3	Offrir aux personnes âgées la possibilité d'avoir un lieu de rassemblement dans chaque secteur de la ville pour socialiser et mettre sur pied des projets répondant à leurs besoins.
4.3.1	Prêter gratuitement de façon récurrente des salles aux organismes « âgés » (Lafontaine, Saint-Jérôme, Saint-Antoine et Bellefeuille), selon la disponibilité des bâtiments municipaux.

Loisirs

Orientation 5 :

Optimiser l'accès aux services communautaires, sportifs, culturels, événementiels et récréatifs pour toutes les personnes âgées.

ACTIONS	
5.1	Faciliter l'accès à des activités de loisirs avec des prix abordables.
5.1.1	Évaluer la possibilité d'offrir la gratuité de la carte de membre du Quartier 50+ aux résidentes et résidents de Saint-Jérôme.
5.2	Développer et maintenir des programmes culturels, communautaires et récréatifs s'adressant aux personnes âgées.
5.2.1	Maintenir l'offre d'activités culturelles et communautaires au Quartier 50+ et la bonifier de façon à la rendre plus accessible.
5.2.2	Intégrer au minimum une conférence visant principalement un public âgé dans la programmation des bibliothèques.
5.3	Élargir l'offre d'activités de sports et de plein air valorisant le vieillissement actif.
5.3.1	Maintenir l'offre d'activités de sports et de plein air au Quartier 50+ et la bonifier de façon à la rendre plus accessible.
5.3.2	Évaluer l'offre d'activités de sports et de plein air pour les personnes de 50 ans et plus dans les parcs et les espaces verts de la ville.
5.4	Soutenir les initiatives citoyennes favorisant le développement d'activités de loisirs.
5.4.1	Évaluer la mise en place d'une analyse des besoins et d'une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau Quartier 50+, en incluant des consultations auprès des personnes âgées.
5.5	Développer l'offre événementielle et récréative en encourageant la vie de quartier.
5.5.1	Débloquer un budget « Événements de quartier » pour la création d'événements ou le soutien d'initiatives dans les différents secteurs de la ville.
5.6	Favoriser le développement de liens intergénérationnels avec de nouvelles activités ou avec des activités existantes remodelées.
5.6.1	Inclure des activités intergénérationnelles dans la programmation du Quartier 50+ et dans des parcs de la ville.

Respect et inclusion sociale

Orientation 6 :

Encourager le sentiment de respect et d'inclusion pour toutes les personnes âgées.

ACTIONS	
6.1	Développer une stratégie pour accueillir les nouvelles résidentes et nouveaux résidents et favoriser le développement d'un sentiment d'inclusion.
6.1.1	Produire une nouvelle pochette de bienvenue pour les personnes nouvellement installées et y intégrer un dépliant concernant les services aux personnes âgées.
6.1.2	Souligner la Journée internationale des aînés (le 1 ^{er} octobre) par divers moyens.
6.1.3	Mettre en place une procédure d'accueil des personnes nouvellement membres du Quartier 50+ et développer un mécanisme inclusif permettant d'abolir les préjugés et les freins à la participation.
6.2	Favoriser la diffusion, par divers moyens, des programmes de sensibilisation sur les problématiques vécues par les personnes âgées.
6.2.1	Partager certaines publications des partenaires sur les réseaux sociaux de la Ville.
6.2.2	Évaluer la possibilité de diffuser sur les réseaux sociaux de la Ville les capsules vidéo et les fiches pratiques sur les mesures d'urgence adaptées du Réseau québécois pour l'inclusion sociale.
6.2.3	Favoriser l'affichage des outils de sensibilisation dans les bâtiments municipaux fréquentés par les personnes âgées et se doter d'un processus efficace pour le permettre.

Communication et information

Orientation 7 :

Améliorer et diversifier les communications entre la Ville et les personnes âgées.

ACTIONS	
7.1	Faire connaître les services offerts aux personnes âgées par la Ville et par les différents partenaires du milieu.
7.1.1	Produire et afficher des panneaux routiers sur le territoire pour faire la promotion des services offerts aux personnes âgées.
7.1.2	Publier des messages sur les réseaux sociaux pour mieux faire connaître les services aux personnes âgées offerts par la Ville et par les partenaires du milieu.
7.1.3	Diffuser des messages destinés aux personnes âgées sur les écrans numériques de la Ville.

7.1.4	Faire la promotion du programme Biblio-Santé auprès des personnes âgées.
7.1.5	Produire et mettre à jour une brochure <i>Services aux personnes âgées</i> .
7.2	Recourir à des moyens de communication et de diffusion adaptés aux besoins et aux caractéristiques des personnes âgées.
7.2.1	Mettre en place une carte de communication avec sigles pour les personnes sourdes ou malentendantes lors d'appels d'urgence.
7.2.2	Rendre disponible un certain nombre de copies papier des différentes programmations municipales.
7.2.3	Offrir un soutien informatique aux personnes âgées pour les aider à accéder aux services municipaux en ligne avec les ordinateurs libre-service du Quartier 50+.
7.3	Maintenir et bonifier les initiatives permettant à l'administration municipale d'être à l'écoute des personnes âgées de chacun des secteurs de la ville.
7.3.1	Évaluer la possibilité d'implanter un projet « Un café avec... » pour différents services de la Ville dans divers lieux municipaux.
7.3.2	Réaliser une consultation pour mieux comprendre les réalités et les besoins propres aux personnes de 80 ans et plus.

Santé, services sociaux et saines habitudes de vie

Orientation 8 :

Favoriser un mode de vie axé sur la santé globale et le mieux-être des personnes âgées.

ACTIONS	
8.1	Favoriser l'accès à des services de santé et à des services sociaux de proximité pour les personnes âgées.
8.1.1	Fournir gratuitement au CISSS des Laurentides des salles communautaires pour faciliter la prestation de son offre de service (ex. : programme PIED, cessation du tabac, etc.).
8.2	Faciliter l'accès à l'information relative aux programmes de soutien communautaire, aux services de santé et aux services sociaux.
8.2.1	Transmettre de façon proactive l'information concernant les personnes âgées à la Centrale du citoyen.
8.3	Encourager la mise en place d'actions facilitant les saines habitudes de vie.
8.3.1	Considérer systématiquement les besoins des personnes âgées dans la culture de la Ville et les communiquer aux responsables de tous les projets.
8.3.2	Publiciser le marché public dans tous les secteurs de la ville afin que les personnes âgées puissent faire l'achat de produits alimentaires locaux.

Sécurité

Orientation 9 :

Offrir un milieu sécuritaire pour toutes les personnes âgées.

ACTIONS	
9.1	Améliorer le sentiment de sécurité des personnes âgées.
9.1.1	Augmenter les opérations policières en matière de sécurité routière (arrêts obligatoires, vitesse, passages pour piétons) à proximité des résidences pour les personnes âgées.
9.1.2	Participer à la table régionale d'entente multiâinée afin que le Service de police de Saint-Jérôme puisse contribuer à la résolution de problèmes, alors qu'il est souvent interpellé en matière d'abus (financier, physique, sexuel).
9.1.3	Mettre à jour les codes d'accès de chacune des résidences pour les personnes âgées afin d'améliorer la rapidité d'intervention.
9.1.4	Effectuer des exercices d'évacuation pour évaluer les délais d'intervention en cas de sinistre.
9.2	Maintenir et bonifier les programmes de prévention et de sensibilisation s'adressant aux personnes âgées.
9.2.1	Maintenir la participation active du Service de police aux conférences sur l'âgisme, en collaboration avec la FADOQ – Région des Laurentides.
9.2.2	Planifier et organiser des conférences et des ateliers sur la prévention des abus, en concertation avec les partenaires du milieu.
9.2.3	Maintenir une présence accrue sur les médias sociaux pour diffuser de l'information sur les phénomènes émergents.
9.2.4	Recenser et visiter chacune des résidences pour les personnes âgées sur le territoire afin de rencontrer les responsables.
9.2.5	Participer au Salon des aînés afin de répondre aux demandes des personnes âgées sur la prévention, les infractions criminelles et pénales ainsi que la sécurité routière.
9.2.6	Poursuivre la campagne de publicité La prévention, ça se déménage afin que les citoyennes et citoyens mettent à jour leur adresse dans le Programme d'inscription des personnes à mobilité réduite ou ayant des limitations.

Adopté par le comité de pilotage en date du 7 décembre 2021.





En partenariat avec :

